



CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance
FORMATION EN ALTERNANCE – 1 année
NIVEAU 3



Diplôme d'état délivré par le Ministère de l'Éducation nationale de niveau 3 (anciennement 5).
La formation se déroule sur 10 mois en alternance et comprend une grande majorité d'enseignements techniques et professionnels.

LES OBJECTIFS

Le CAP AEPE est le premier niveau de diplôme pour exercer dans la petite enfance. Avec plus de 800 000 naissances en France chaque année, le secteur de la petite enfance ne cesse de créer de la demande de personnes qualifiées.

Grâce à ce diplôme, le titulaire, professionnel de l'accueil et de la garde des jeunes enfants contribue à l'éveil et la socialisation des enfants âgés des 0 à 6 ans.

Il les aide à acquérir leur autonomie et participe à leur développement affectif et intellectuel. Il réalise des activités de soins quotidiens et assure l'entretien des espaces de vie et des équipements.

Le titulaire du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance exerce :

- En école maternelle : CLAE (centre de loisirs associé à l'école)
- En EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) : multi-accueil, crèche collective, halte-garderie
- En ACM (accueil collectif des jeunes mineurs)
- En MAM (maison d'assistants maternels)
- Au domicile des parents
- A son domicile (en libéral, en crèche familiale)

L'ADMISSION

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Etude du dossier et entretien, la candidature doit s'inscrire dans un véritable projet professionnel.
Le candidat(e) devra trouver une structure. Pour cela il bénéficiera un réel accompagnement de Vidal Formation.

LES PRE-REQUIS

- Âgé d'au moins de 18 ans
- Avec ou sans diplôme
- Avoir un projet ou une expérience dans la petite enfance



1 boulevard Bourdon - 75004 Paris
01 77 62 44 00
linda.bourouba@vidal-formation.paris

LA FORMATION

- Les cours se déroulent de septembre à juin.
- De **10 mois en alternance**, **490 heures en centre de formation**
- Quand l'étudiant(e) n'est pas à l'école, il apprend **en entreprise**

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Unité professionnelle 1 :

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé

Unité professionnelle 2 :

EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF

- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

Unité professionnelle 3 :

EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil (attentes des parents, projet d'accueil, cadre organisationnel et conventionnel)
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas (concevoir, préparer et servir des repas en milieu familial)

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français – Histoire – Géographie – Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

Attention : les étudiant(e)s titulaires d'un BAC (pro, technologique, général), CAP, BEP ou autre diplôme de niveau V sont dispensé(e)s des matières générales sous présentation du diplôme et/ou bulletin de notes.

L'EXAMEN

Épreuves :	Unités	Coef.	Forme	Durée
Accompagner le développement du jeune enfant + PSE	U1	7(1)	Oral et écrit	1h25
Exercer son activité en accueil collectif	U2	4	Écrit	1h30
Exercer son activité en accueil individuel	U3	4	Oral	2h00

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Bac Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)

